

53^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 15 mars 2021 à 19h30

A la halle polyvalente de Glovelier

- Présidente** : Mme Céline Grellier, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière ad-intérim de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Créatin, M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : M. Raoul Jaeggi, conseiller communal
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 8 du 4 mars 2021, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

Mme Céline Grellier, présidente, salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière ad-intérim, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

La présidente ouvre la séance en espérant que ce triste virus perde du terrain afin que chacun soit en sécurité pour sa santé et puisse reprendre sa vie et ses loisirs. Elle relève, qu'en 1970, bon nombre d'entre nous n'auraient pas eu le droit de siéger ce soir. En cette année du 50^e anniversaire du droit de vote des femmes dans notre pays, elle trouve pertinent de remercier et de se souvenir de toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont œuvré à cette évolution sociétale.

Malgré les années, la politique reste un milieu où la misogynie de certains n'aident pas à se motiver pour la collectivité. Cependant, cela évolue toujours pour le mieux et c'est le cas aussi à Haute-Sorne.

- Conseil communal : 2/9^e lors de la 1^{ère} législature, 1/3 lors de celle-ci.
- Conseil Général, suppléant compris moins du tiers des membres sont des femmes. En 8 ans, deux femmes ont été cheffes de groupe.
- Commissions : 27 % de femmes seulement
- La Présidence du Conseil général, avec un joli tournus de 4 sur 9

Pour terminer, Mme Céline Grellier espère qu'avec 2 présidentes pour finir cette législature, nous donnerons envie à beaucoup de femmes de s'investir pour la collectivité et qu'elles seront considérées pour leur réelle valeur.

Il y a plus d'un mois, Janine Prince, suppléante au Conseil général, a perdu son combat face à une maladie foudroyante. Ce soir, un instant de recueillement sera observé en l'honneur de son investissement en politique et pour la collectivité pendant de nombreuses années.

Suppléante pour ce Conseil général, elle a été entre autres, pendant 8 années, conseillère communale à Courfaivre. Dans chacun de ces mandats, dans les commissions dont elle a fait partie, Janine Prince a toujours été une femme posée, impliquée, active et travailleuse.

Merci de lui témoigner respect et sympathie en égard à sa famille par une minute de silence.

Mme Grellier informe des différents documents reçus en copie :

- ◆ Courrier d'une habitante de Courfaivre, adressé aux conseillers communaux de Haute-Sorne concernant trois problèmes liés à des travaux nécessitant des permis de construire qui contreviendraient aux règlements et ont des incidences néfastes sur sa propriété. Mme Grellier espère que les 3 parties, auteure du courrier, voisins et commune trouveront les réponses pour améliorer la situation. Les règlements votés par le Conseil Général ont pour but de préserver les intérêts de toute et tous et de permettre de vivre ensemble en de bons termes.
- ◆ Courriel de Mme et M. Carline et David Schneider de Bassecourt concernant les jeux à l'école primaire de Bassecourt. Malgré son intervention à la tribune, M. Schneider trouve que la situation traîne en longueur au niveau des jeux à l'école primaire de Bassecourt. Selon les informations, collectées dans diverses séances, Mme Grellier annonce que le projet de cours d'école sera traité au printemps au Conseil Général.

L'ordre du jour est accepté par les Conseillers généraux.

1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière ad-intérim, procède à l'appel nominal.

M. Gérald Membrez (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre.
M. Jean-Michel Jobin (PCSI+RC) est excusé et remplacé par Mme Christiane Portmann.
Mme Nadège Voirol (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. Eric Ioset.
Mme Gabrielle Gelson (PS +Verts) est excusée et remplacée par M. Mathias Erba.
M. Irfan Karakus (HSA) est excusé et remplacé par Mme Romina Bapst.
M. David Allemann (UDC) est excusé et remplacé par M. Nicolas Kottelat.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents.

Mme Grellier informe qu'une résolution interpartis intitulée « service à domicile de La Poste : pour le maintien du service actuel » a été déposée par le groupe PS-Verts et sera traitée en fin de séance.

2. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Le PV, qui a été rédigé par M. Raphaël Mérillat, Chancelier, ne subit pas de modification et est accepté avec remerciements à son auteur.

3. Communications

Mme Céline Grellier souhaite faire un petit retour de la séance de bureau :

Voici les objectifs proposés au bureau pour cette année :

- Traitement et suivi du rôle, échelonnement du traitement des motions et postulats sur tous les Conseils généraux de 2021 afin d'être à jour à la fin de l'année
- Améliorer le respect des interlocuteurs à la tribune du Conseil général
- Améliorer la communication entre les membres du Conseil général et celui des citoyens-nes
- Revoir le règlement du Conseil général et des articles liés dans le ROAC

Le bureau a été favorable aux propositions suivantes :

- Création d'une page intranet accessible uniquement aux conseillers généraux, contenant les courriers à l'attention du Conseil général, les comptes et budgets, le suivi du rôle et diverses autres informations pertinentes
- Communication avec la population via le journal de Haute-Sorne et la page Facebook de la Commune, afin de rappeler nos fonctions, nos objectifs et les tenants de nos débats

- Suivre le traitement des motions et postulats afin d'être à jour d'ici la fin de l'année

La présidente, cède la parole à M. le Maire Jean-Bernard Vallat pour les communications du Conseil communal.

◆ **Bons d'achat :**

Les bons d'achat distribués par la Commune pour le soutien au commerce local sont en service depuis le 8 mars dernier.

Un premier envoi de bons a été effectué pour les aînés et les jubilaires. C'est plus de 1100 bons d'achat qui ont été envoyés aux concitoyennes et concitoyens de plus de 70 ans.

Le concept a été présenté dans les médias régionaux. Le système pourra être testé par les conseillers généraux, puisque les membres du Conseil général présents lors de la séance de décembre dernier vont recevoir un bon de CHF 20.-.

Actuellement plus de 50 commerçants et artisans de la Commune ont répondu favorablement pour participer à ce projet.

La Commune pourra perfectionner le concept et ce, tout au long de cette année après avoir pu recevoir les premiers retours.

Le système se voulant simple et pratique est expliqué sur le site avec la liste des commerçants/artisans qui y participent.

◆ **Caméra de surveillance à l'école primaire de Bassecourt :**

La cour de l'école primaire de Bassecourt pose depuis longtemps bien des problèmes aux Autorités communales mais aussi aux Autorités scolaires et aux concierges. Les cas de dommages à la propriété et d'incivilités augmentent et depuis ces derniers temps dépassent l'acceptable.

La Police cantonale intervient régulièrement de jour comme de nuit. Plusieurs fois, le Maire a dû se rendre sur place pour constater des dommages et des comportements contraires à l'affectation du lieu.

Des comportements imbéciles et incompréhensibles de la part de jeunes qui n'ont rien d'autre à faire que de souiller ou de détruire.

Celles et ceux qui se comportent bien sont pénalisés par ce genre d'agissements de certains autres. Le Conseil communal a pris la décision d'installer des caméras autour du bâtiment pour essayer de stopper ou en tous cas freiner les présences non désirées de certains énergumènes qui agissent dans cet espace public et qui commettent des incivilités de toute nature !

Ces caméras seront posées dans les tous prochains jours. Le préposé à la protection des données et la Police cantonale sont avisés et ont donné le feu vert.

◆ **Emplacement des Moloks à Glovelier et infos pour les autres villages :**

L'entrée en service de la pratique de Moloks est en place depuis quelques temps dans 2 villages, Courfaivre et Bassecourt. Elle est en cours de réalisation dans 2 autres (Glovelier et Soulce) mais pose quelques problèmes à Glovelier.

Effectivement, la Commune est confrontée à des problèmes d'emplacements et d'oppositions de la part de privés mais aussi de la Bourgeoisie qui est propriétaire de plusieurs endroits où ce genre d'installations serait le mieux appropriés.

Ce n'est pas évident, mais la Commune s'efforce de trouver des solutions afin de pouvoir déposer les permis dans les plus brefs délais.

Aux endroits où ces conteneurs sont déjà installés, la Commune ne rencontre pas de problème même si tout n'a pas pu encore être réalisé.

Nous devons être conscients que cette situation ne peut plus durer et que des sanctions financières pourraient être décidées par le SEOD si des solutions ne sont pas trouvées dans les prochains mois !

◆ **Ramassage du papier/carton et des déchets encombrants en 2021 :**

Les tournées de ramassage du papier/carton dans les villages de Glovelier et Bassecourt ont été réduites dès le début de cette année. Il n'y a plus que 4 passages au lieu de 6.

Cette décision a été prise par le SEOD après consultation des communes. Haute-Sorne a adhéré à ce changement pour aller dans le sens d'une diminution des coûts et aussi par respect de l'environnement !

Cette situation durera jusqu'à l'installation des Eco-points dans chaque village et la mise en service d'une déchetterie intercommunale.

Pour pallier à cette réduction des tournées de ramassage, la Commune a décidé de permettre à la population de conduire son papier et son carton lors de l'ouverture du point de collecte au silo à sel de Glovelier qui est ouvert 1 fois par mois

En consultant le Mémo-déchets 2021, toutes les informations y figurent. Actuellement il y a moins de tournées porte à porte mais une plus grande possibilité d'éliminer son papier et ses cartons.

La petite déchetterie de Courfaivre offre aussi aux citoyens de Haute-Sorne la possibilité d'éliminer le papier/carton.

Pour les déchets encombrants, les tournées ont aussi diminué passant de 6 à 4 dès le début de cette année. Là aussi pour une durée allant jusqu'à l'ouverture d'un « Centre de Collecte et de Valorisation des déchets » intercommunal (CCV).

◆ **Défibrillateurs :**

La pose de défibrillateurs dans la Commune va de l'avant et nous sommes maintenant en plein travail pour choisir et situer les emplacements et en contact avec les entreprises qui en possèdent pour les mettre à disposition à l'extérieur des bâtiments.

L'Administration communale travaille en étroite collaboration avec la société REA-Jura qui est la référence dans ce genre d'installations.

L'exécutif a pris la décision que ces appareils, qui sauvent des vies, puissent être en service fin juin début juillet prochain.

Plus d'informations vous seront données lors d'une prochaine séance du Conseil général et lorsque le choix de l'emplacement aura été défini.

◆ **Earth Hour :**

Dans le cadre de l'action Earth Hour, les candélabres de la Communes s'éteindront pour 1 heure le **samedi 27 mars prochain à 20h30.**

Earth Hour est la plus grande mobilisation citoyenne pour la planète organisée par le WWF ! A cette occasion, plusieurs millions de personnes, éteindront leurs lumières, des milliers de monuments plongent dans le noir et l'éclairage public des Communes se met en veille.

Pour assurer la sécurité des piétons, l'éclairage des passages pour piétons restera en fonction.

◆ **Nos écoles pour la nature:**

Une action pour la nature et l'environnement sera organisée le 18 mars prochain dans la Commune. 90 élèves des écoles parcourront les forêts communales pour y ramasser des déchets.

Les Autorités communales saluent cette action et remercient d'avance toutes celles et ceux qui y participeront.

4. Questions orales.

La présidente informe que 4 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses. Elle remercie M. Bernard Vallat gardien du temps et M. Luigi Viesti pour la désinfection de la tribune.

Avant de débiter les questions orales, Mme Céline Grellier souhaite préciser qu'elle souhaite que les propos tenus à la tribune soient respectueux et ce, tout au long des sessions. Elle ne tolérera pas de propos irrespectueux ou narquois à la tribune.

Question no 1 : Incivilités & l'insécurité dans la cour de l'école primaire de Bassecourt posée par M. Michel Lando (UDC) :

En effet, des incidents et incivilités ont été rapportés régulièrement ces derniers mois aux abords de l'école primaire de Bassecourt. Ces incidents prennent une ampleur disproportionnée et ne pourront bientôt plus être maîtrisés. Les incivilités (bruit, bouteilles cassées, intrusion de personnes non autorisées dans les locaux etc) deviennent insupportables pour le voisinage. Et ceci malgré les interventions répétées de la police cantonale.

Quel sera le prix pour l'installation de ces caméras et est-ce qu'un avis juridique a été demandé ?

Le Conseil communal ne devrait-il pas demander au groupe d'intervention spécial de la police d'intervenir afin d'arrêter les délinquants ?

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, Maire :

Il déplore ce qu'il s'y passe. C'est pourquoi, des mesures ont été prises. Ces caméras sont un essai afin de voir comment se comporte ces jeunes. La police cantonale est régulièrement dans la cour d'école. C'est bien malheureux pour ceux qui se comportent bien. Le but n'est pas d'interdire cette cour d'école car il faut permettre aux jeunes de se réunir. Il relève que la majorité des gens se comporte bien.

Le Maire a dû se rendre sur place, à plusieurs reprises, le week-end. Il est même arrivé une fois, que la voirie ait dû intervenir le dimanche afin de nettoyer la cour d'école qui était souillée de déchets et de verre cassé.

La Commune dispose d'un règlement de police qui autorise la pose de caméras de surveillance. L'accord au préposé est en passe d'être acquis. Il y aura aussi des mises à ban, pour certaines tranches d'heures, dans les cours d'école de Haute-Sorne. C'est actuellement à l'étude chez le juge de paix.

Par ailleurs, ce n'est pas la Commune qui va dire à la police comment elle doit intervenir. La solution n'est pas réalisable par le groupe d'intervention. M. Jean-Bernard Vallat a beaucoup de contact avec la police. Plusieurs noms ont déjà été pris et ce n'est pas que des jeunes de Haute-Sorne. La Commune espère que ce test avec les caméras pourra être concluant. Même si c'est le cas, le problème sera certainement déplacé ailleurs.

M. Michel Lando est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 2 : Etat d'avancement de l'aménagement de la cour d'école primaire de Bassecourt, posée par M. Laurent Beuchat (PCSI+RC)

En regard des incivilités qui se déroulent au site de l'école primaire de Bassecourt et sa rénovation étant en phase d'être achevée, du moins avec la future installation d'un chauffage à distance utilisant les copeaux de bois, sa question porte, sur l'état d'avancement de l'aménagement de la cour d'école et du crédit relatif à sa construction ?

Réponse de Mme Rose-Marie Allemann, Conseillère communale :

Elle ne va pas revenir sur les incivilités évoquées. L'aménagement de la cour avance. Elle espère venir avec un projet pour le Conseil général du mois de juin. Elle précise qu'un projet est également à l'étude à Glovelier et Courfaivre.

M. Laurent Beuchat est satisfait de la réponse.

Question no 3 : Tournées de ramassage du papier/carton, posée par M. Gérald Steiner (PDC)

Selon le programme et le plan relatif à la gestion et au ramassage des déchets en Haute-Sorne, il apparaît que papier et carton font l'objet de débarras à peine à 4 reprises durant l'année 2021 par les services publics. Le premier passage a eu lieu le 6 janvier 2021. Le deuxième aura lieu le 19 mai 2021.

Alors que d'autres communes, notamment Delémont, connaissent un service nettement meilleur et beaucoup plus à l'écoute des habitants et citoyens, Haute-Sorne fait véritablement preuve de parent pauvre. 4 ramassages de papier carton en une année est notablement insuffisant. Les citoyennes et citoyens de la Commune méritent mieux, ce d'autant que bon nombre de personnes ne sont pas en mesure de se déplacer pour déposer leurs déchets ailleurs dans des points prévus à cet effet.

Par ailleurs, certains immeubles locatifs mettent à disposition des locataires et autres occupants, des conteneurs qui sont d'ores et déjà remplis de papier et autres cartons bien avant le passage des camions.

La Commune de Haute-Sorne est prête à faire un effort pour servir de manière plus convenable et correcte la population ? Etant entendu que dans d'autres communes telles que Delémont, le ramassage intervient chaque semaine, soit cinquante fois par année, alors qu'en Haute-Sorne, le ramassage intervient à raison de 4 fois par an, soit dix fois moins.

Réponse de Mme Géraldine Beuchat, Conseillère communale :

Une information a déjà été faite en préambule par M. le Maire.

Pour rappel, il n'y a plus que 4 passages porte-à-porte. Mais il est possible de se rendre 12x par année au silo à sel à Glovelier pour y déposer son papier et carton. Auparavant, il y avait 8 passages porte-à-porte. Le silo à sel donne une possibilité supplémentaire pour les personnes de se débarrasser de leur papier-carton. Courfaivre est également une alternative et ce jusqu'à 3x par semaine (hors période

Covid). C'est, en plus du coût, pour une raison d'équité envers les autres citoyens de Soulce, Undervelier et Courfaivre qui se déplacent déjà pour apporter le papier et carton. Cette solution est transitoire. Nous allons avancer dans le projet du SEOD des Eco-points et du centre de valorisation (déchetterie régionale).

Jeudi aura lieu une séance pour présenter le projet. Normalement, le Conseil général pourra se positionner en mai 2021 sur ce projet. Quant aux Eco-points, ils entreront normalement en vigueur l'année prochaine.

Moloks :

Mme Beuchat explique qu'il y a eu quelques soucis lors de la mise en service des Moloks à Courfaivre. Au final, le service des permis de construire du canton a donné raison à la Commune pour la pose de moloks à la Route de Soulce à Courfaivre. La Commune pourra finaliser l'installation des moloks à Courfaivre.

M. Gérald Steiner (PDC) est satisfait de la réponse.

Question no 4 : Contrôles de police dans la cour d'école primaire de Bassecourt. posée par M. Vincent Voyame (PCSI_RC) :

En effet, un samedi en fin d'après-midi, deux voitures de police débarquent. Les agents se dirigent en deux groupes, vers un rassemblement d'adolescents. Les policiers contrôlent tout d'abord leur carte d'identité. Ensuite, ils sont fouillés un par un, le dos contre le mur. Cette scène digne d'une série policière s'est passée dans la cour de l'école primaire à Bassecourt. Le sujet ici n'est pas la méthode de l'intervention en elle-même, mais la raison de celle-ci.

Mise à part le fait que cette place est souvent salie avec des débris de bouteilles cassées, canettes, emballages, mégots et j'en passe, qu'est-ce qui justifie une telle intervention ? Qu'est-ce que la police recherche ? Devons-nous craindre des actes criminels ? Quels sont les retours d'informations de la police envers nos autorités ?

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, Maire :

Des fouilles ont lieu car la police recherche du trafic de drogue. En effet, de plus en plus de trafiquants essaient de revendre leur drogue dans les cours d'école. La police peut intervenir comme elle le veut si elle a des soupçons.

Ce n'est pas à la Commune de dire à la police comment procéder. Il y a eu pas mal de personne qui ont été arrêtées en raison de détention illicite de produits.

M. Vincent Voyame est satisfait de la réponse.

<p>5. Prendre connaissance et statuer sur l'augmentation de 1,7 EPT au service de l'Urbanisme (message n°161 du 15 mars 2021).</p>

Avant de débiter la partie des messages, Mme Céline Grellier fait un bref rappel des al. 3 à 5 de l'article 38 du règlement du Conseil général et de l'article 23 du règlement d'organisation de la Commune.

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne doit sortir pour la facilité des débats.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. Jean-Bernard Vallat.

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, présente le message :

Le Conseil communal a la volonté d'instaurer des services efficaces afin qu'ils puissent répondre à la forte charge de travail, notamment les nombreux permis de construire qui sont déposés.

Une étude externe a été demandée afin de réorganiser le service de l'urbanisme. Il est clairement démontré que l'augmentation des ressources est primordiale pour pouvoir réaliser, dans des conditions acceptables, les nombreuses tâches qui sont demandées aux collaborateurs. De plus, il a été constaté

que les conseillers communaux sont trop dans l'opérationnel, avec une augmentation de l'effectif, cela permettra de les décharger de l'opérationnel. En effet, les conseillers communaux changent et il faut pérenniser les connaissances.

Par ailleurs, un collaborateur a réduit son taux de travail à 70%. Un collaborateur administratif bénéficie d'un contrat à durée déterminée qui a déjà été prolongé trois fois. Le service de l'urbanisme ne peut pas se permettre de se passer de ce collaborateur. Si cela devait arriver, le service se trouverait en proie à des difficultés sans précédent.

Pas de question précise sur le projet

M. Gérald Steiner pour le groupe PDC évoque que le développement de la Commune est énorme, le manque actuel de parcelles disponibles en zones à construire le prouve.

Cette augmentation de 1,7 EPT au service de l'urbanisme n'est donc pas un luxe, le conseiller en charge du message croule sous les dossiers.

Le groupe PDC, a étudié ce message avec toute l'attention nécessaire et soutient entièrement ces augmentations de postes, tout en rendant attentif le Conseil communal que ces postes sont d'une importance capitale.

En effet, d'après les discussions entendues dans notre commune, et informations faites par nos concitoyens envers plusieurs conseillers généraux, il n'est pas rare de voir fleurir ici et là, une piscine, démontable ou pas, un cabanon, etc, sans que la Commune ne soit au courant, ou n'ait reçu une demande de permis de construire.

Le groupe PDC soutient donc totalement cette démarche tout en rendant attentif les membres du Conseil communal et des ressources humaines, que les bonnes personnes devront être mises au bon endroit dans l'organigramme de la Commune.

M. Lionel Socchi pour le groupe HSA informe que le groupe validera cet objet et espère que cette dotation supplémentaire améliore sensiblement le fonctionnement du dicastère de l'urbanisme. En effet, depuis un certain temps, une dégradation de la confiance des citoyens est constatée envers le développement urbanistique et l'autorité chargée de sa surveillance. Des toits trop hauts, des permis pas respectés, des constructions non réglementaires sont des cas qui fleurissent encore trop souvent sur le territoire communal. Bien que signalés, ces faits restent souvent sans sanction véritablement dissuasive. Le groupe HSA veillera donc à ce que cette dotation supplémentaire soit suivie d'actes et de faits tangibles, en ce qui concerne principalement la police des constructions.

Deuxièmement, cette dotation supplémentaire, comme cela est évoqué dans le message, doit permettre au conseiller communal concerné de se décharger de tâches opérationnelles. Là aussi, nous appelons de nos vœux à ce que cela débouche sur la mise en place d'un développement urbanistique harmonieux, avec des lignes directrices claires. Cela doit être fait en tenant compte des préavis des commissions communales concernées qui doivent être intégrées en amont des projets. Ces commissions, souvent constituées de spécialistes choisis en fonction de leurs compétences particulières dans un domaine, doivent être mieux utilisées que jusqu'à présent. Là aussi, grâce à cette dotation supplémentaire, le groupe HSA veillera à ce que des améliorations dans ce sens soient amenées, pour que les commissions se sentent impliquées au processus démocratique.

M. Blaise Schüll pour le groupe PCSI+RC soulève que le message aborde un objet très important pour la Commune et auquel le groupe PCSI+RC porte une grande attention.

En effet, après avoir pris connaissance du message, il ressort qu'un grand travail reste à faire dans l'amélioration de l'efficacité entre l'administration et l'exécutif communal. Tout ceci pour le bon fonctionnement de la deuxième commune du Jura.

L'étude demandée auprès d'un consultant externe afin d'effectuer une analyse des ressources nécessaires pour réaliser toutes les tâches indispensables pour le bon fonctionnement de la Commune, a révélé les points de dysfonctionnement. En résumé, il est ressorti que les conseillers communaux consacrent trop de temps dans l'opérationnel, tout spécialement au service de l'urbanisme, considéré comme sous-doté.

Laisser une si petite équipe sans moyen face à la charge de travail, c'est aller droit dans le mur. Une telle surcharge de travail ne peut conduire qu'à un mal-être, une accumulation de stress et ouvrir une grande porte à l'arrêt maladie. Aujourd'hui, le groupe PCSI+RC veut donner un signal fort. L'organisation d'un service tel que l'urbanisme, se doit d'être à la hauteur.

Soucieux de venir en aide au service de l'urbanisme, le groupe PCSI+RC soutiendra l'augmentation de 1,7 EPT.

Kevin Challet pour le groupe PS-Verts informe que le groupe PS-Verts soutiendra cet objet. Néanmoins, il souhaiterait soumettre certaines doléances. Le groupe est tout à fait conscient que l'augmentation de 1,7 EPT au service de l'urbanisme est nécessaire pour son bon fonctionnement.

Comme évoqué par M. le Maire, ce service nécessitera une réorganisation qui devra être anticipée et réfléchie afin de gagner en efficacité. De plus, pour chaque poste, un cahier des charges devra être rédigé ce qui permettra de connaître de manière précise et concise la position occupée, les attentes professionnelles et les responsabilités inhérentes au poste. Il décrira l'ensemble des activités exercées.

Pas d'intervention pour le groupe UDC.

M. Jean-Bernard Vallat souhaite préciser que l'organisation du service de l'urbanisme sera revue. En effet, une personne externe est venue analyser le service et accompagnera le Conseil communal dans ce processus.

Suite au vote, le message est accepté par 27 voix et 4 abstentions.

6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 335'000.- pour l'achat d'un appartement de 4,5 pièces avec terrasses, un box de garage et une cave, de la PPE Le Pécat à Courfaivre (message n°162 du 15 mars 2021)

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne doit sortir pour la facilité des débats.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Valérie Soltermann, Conseillère communale.

Mme Valérie Soltermann, Conseillère communale, présente le message en débutant par un bref historique. Elle explique qu'elle a été mandatée par le Conseil communal pour mener à bien le projet d'UAPE à Courfaivre. Ce projet a été accepté en votation populaire et par la suite la Commune est devenue copropriétaire de cette PPE qui se nomme « Le Pécat ». La Commune a dû faire face à une opposition concernant le changement d'affectation.

Ce message peut être présenté ce soir car un accord a pu être trouvé.

Il n'y a pas de question concernant ce message.

Alain Girardin pour le groupe HSA souhaite que la Commune de Haute-Sorne développe une politique familiale cohérente. C'est pourquoi, il a soutenu activement la création d'une antenne de la Maison de l'Enfance dans la localité de Courfaivre.

Par conséquent, le groupe HSA soutiendra le crédit soumis au législatif pour l'achat de cette dernière part de PPE qui, selon le message, devra débloquer la situation.

Toutefois, il regrette de nos autorités, le manque d'anticipation, la procédure des négociations lors du dépôt de permis, malgré la connaissance de l'existence du règlement des PPE, qui conduisent aujourd'hui à la situation actuelle. Les conséquences financières et le retard pour l'ouverture de cette unité ne sont pas moindres.

Toutefois, il souligne également que le législatif doit prendre ses responsabilités et respecter la décision du peuple par votation populaire, pour l'aménagement de l'unité d'accueil de la petite enfance à Courfaivre.

HSA votera donc oui au crédit soumis ce soir pour cet objet.

Il n'y a pas d'autre intervention concernant ce message.

Suite au vote, le message est accepté à 32 voix.

<p>7. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 1'550'000.- pour la création de quatre classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt (message n°163 du 15 mars 2021).</p>

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne doit sortir pour la facilitée des débats.

Mme Céline Grellier informe que le projet sera présenté par M. Laurent Vernier, de l'entreprise GVS SA. Mme Antoinette Kottelat, directrice des écoles primaires de Haute-Sorne ainsi que Mme Suzanne Haenni, vice-directrice seront également présentes pour répondre aux questions. M. Julien Meier prendra également la parole.

Mme Rose-Marie Allemann, Conseillère communale fait une introduction du message n°163 concernant la création de 4 classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt. Puis, cède la parole à M. Vernier.

L'idée est de pouvoir bénéficier de toutes les infrastructures présentes afin d'agrandir la partie Nord de l'école primaire. La rénovation touche à son terme. Le projet est de ne pas démonter les éléments qui viennent d'être refaits et de pouvoir bénéficier de la lumière naturelle. L'impact sur le bâtiment existant est limité au minimum.

Julien Meier s'adresse aux membres du Conseil général avec deux casquettes à savoir ; celle de conseiller général et celle de président de la commission d'école primaire.

La Commune de Haute-Sorne connaît un des développements démographiques le plus élevé du canton. Ce soir, le Conseil général est appelé à préavisier un crédit pour l'agrandissement de l'école primaire de Bassecourt. Les raisons de ce besoin sont multiples :

- Augmentation du nombre d'élève dû aux divers lotissements et constructions sur Bassecourt
- Création d'une classe allophone en raison de la taille du cercle
- Besoin de classe pour le co-enseignement qui aujourd'hui se donne parfois en salle des maîtres faute de locaux disponibles
- Création d'une salle dédiée à l'informatique dont les cours seront obligatoires à la prochaine rentrée

Le projet n'est pas luxueux, il correspond et est adapté au besoin sur le site de Bassecourt. Des réflexions sont également en discussion au sujet des sites de Glovelier et Courfaivre pour l'utilisation des locaux et besoins futurs.

La commission d'école et le service de l'enseignement ont pu prendre connaissance de ce dossier et y apporte leur soutien.

Le groupe PDC a également pris connaissance de divers problèmes aux alentours de l'école primaire de Bassecourt. Il conçoit à réaliser des investissements mais souhaite également qu'une réponse forte et rapide soit apportée à ce genre de faits. Les alentours sont également utilisés par la crèche les Patachous et l'UAPE.

Les investissements importants consentis par le passé et les investissements futurs doivent être protégés car il s'agit de l'argent public. Il n'est nullement acceptable que quelques individus saccagent et mettent à mal ce que les concitoyens ont payé de leurs impôts. Il invite le Conseil communal à en faire une de ses priorités.

Pour terminer, Julien Meier souligne qu'aujourd'hui le Conseil général peut faire le choix de la jeunesse, le choix du futur et celui de la confiance en l'avenir.

Le groupe PDC, dans son ensemble, soutiendra ce projet ainsi que les suivants soumis à approbation ce soir.

Alain Girardin pour le groupe HSA : il y a eu la rénovation de 8 classes à l'école secondaire qui a coûté un peu moins cher.

Qu'est-ce qui justifie ce prix ?

M. Laurent Vernier répond que c'est l'addition des offres qui justifie ce prix.

Michel Lando pour le groupe UDC, demande, au vu de l'importance du montant engagé, si toutes les alternatives ont été étudiées. En effet, la Commune de Soulce possède actuellement deux classes chauffées et non occupées.

Ne serait-il pas possible d'utiliser ces locaux vides et d'y transférer une partie des élèves et ainsi diminuer la facture finale ?

Si cette option n'est pas retenue, quid de l'utilisation ultérieure de ces locaux ?

Antoinette Kottelat prend la parole et explique qu'il y a 631 élèves en Haute-Sorne. La Commune est dynamique. Aller à Soulce signifie qu'il y aura des transports au niveau des enseignants et des auxiliaires qui se déplacent de classe en classe. Ça serait trop compliqué. Cette solution a été envisagée mais le coût des transports serait énorme. C'est aussi une perte de temps pour les élèves qui doivent changer de classe entre la couture, les leçons de gym etc. Pour des raisons de temps, de coûts et de logistique, ce n'est pas possible. Ces locaux à Bassecourt seront très utiles.

M. Vincent Voyame se demande ce qu'il en est du montant de la subvention ?

Mme Rose-Marie Allemann, Conseillère communale répond qu'elle a été en contact avec M. Kohler du service de l'enseignement et que ce dernier entre en matière. Une réponse devrait intervenir d'ici fin mars 2021.

Elle précise que la commission des bâtiments, des finances ainsi que la commission d'école ont préavisé favorablement ce message.

Jean-Pierre Girard (HSA) aimerait savoir si les caméras de surveillance sont comprises dans ce budget ?

La réponse est non.

Par contre, la subvention sera incluse dans le message qui sera présenté au peuple.

Romina Bapst (HSA) souhaite savoir si une fermeture est prévue au niveau des décrochements ?

Il lui est répondu que oui et qu'il n'y aura pas d'accès.

Catherine Wolfer pour le groupe PS+Verts informe que le groupe préavisera favorablement le crédit nécessaire pour la création de 4 classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt.

Les arguments avancés dans l'introduction suffisent à comprendre que le choix du site de Bassecourt s'impose.

De plus, il est vrai que l'organisation générale de l'école ne ressemble plus à celle qu'aucun d'entre nous n'a connue. Elle s'est complexifiée et se doit d'accueillir des publics divers qui ne sont plus uniquement issus de nos villages. Par conséquent, le groupe PS-Verts soutient ce choix et relève la qualité du projet architectural présenté dans le message.

Blaise Schüll pour le groupe (PCSI+RC) souligne que l'augmentation de la démographie de la commune et les besoins spécifiques du service de l'enseignement, nécessitent la création de ces quatre classes.

Les études et projets menés pour cet agrandissement montrent que l'endroit proposé se prête particulièrement bien pour plusieurs raisons techniques et autres. C'est un excellent choix qui permet de conserver une unité avec la construction existante.

Le groupe PCSI-RC préavisera favorablement ce crédit à une grande majorité et il en fera de même avec le message qui concerne l'école secondaire de Haute-Sorne.

Mme Ouarda Mahmoudi pour le groupe HSA relève que le mouvement citoyen « Haute-Sorne Avenir » soutient les besoins avérés et nécessaires pour le développement et les besoins de l'éducation et de l'instruction pour les élèves.

Toutefois, le groupe souhaite transmettre ce soir un bémol ou encore un regret, qu'est le manque de communications en amont dans certaines commissions qui n'ont, soit pas été consultées soit qui n'ont pas participé à la réflexion et pour lesquelles il restera des questions en suspens.

Ce message étant tout ficelé, il est par conséquent difficile et tardif d'être objectif. Ce qui interroge notamment, c'est le coût :

- Coût du bâtiment uniquement : 1'281'600.- TTC soit CHF 320'400.- par classe, sans achat du terrain et sans aucun équipement scolaire, soit la moitié d'une maison familiale pour une seule salle.
- CHF 53'850.- pour l'aménagement extérieur et frais (sans la place de jeux pour la cour de récréation)
- Et CHF 42'200.- de réserve.

Le groupe espère que la contribution de l'Etat sera accordée en totalité du taux de subventionnement et que le Conseil communal veillera à un contrôle strict des coûts et du marché public.

Aussi, il demande que la zone derrière ce bâtiment ne soit pas accessible afin d'éviter encore des zones d'ombres qui favorisent le vandalisme ou les incivilités.

Au vote, le Conseil général préavisera favorablement ce message par 30 voix.

8. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 530'000.- dont un montant de CHF 50'000.- financé par le fonds spécial prévu à cet effet et CHF 480'000.- à couvrir par voie d'emprunt pour l'assainissement des parois et portes vitrées ainsi que du système d'accès des bâtiments de l'École secondaire de la Haute-Sorne. Donner compétence au Syndicat de l'École secondaire de Haute-Sorne pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt (message n°164 du 15 mars 2021).

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne doit sortir pour la facilité des débats.

Nicolas Hulmann, président du Syndicat de l'école secondaire, est excusé ce soir.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. Pascal Crétin, Conseiller communal.

M. Pascal Crétin, Conseiller communal, rappelle que le Syndicat est formé de trois communes (Saulcy, Boécourt et Haute-Sorne). Le Syndicat dispose d'un plan des travaux prévu pour 5 ans. Le Syndicat a approuvé le budget dans le cadre des montants qui sont soumis ce soir.

Le dicastère des écoles et affaires sociales a préavisé favorablement le message et précise que ce n'est pas une nouvelle construction mais une rénovation.

M. Vincent Voyame (PSI+RC) souhaite savoir sous quelle forme se fera l'appel d'offre ?

M. Jeangros, architecte, répond que l'appel d'offre se fera avec du gré à gré comparatif comme pour l'UAPE de Courfaivre.

M. Voyame enchaîne avec une seconde question. Il aimerait savoir si ces vitres seront des vitres dites minergies ?

M. Crétin précise que le bâtiment est protégé et inscrit au patrimoine culturel, de ce fait les travaux sont limités.

Il ajoute que les clés seront remplacées par des badges, c'est-à-dire un système salto sera mis en place.

M. Alain Girardin (HSA) demande s'il y aura une subvention cantonale ? Une amélioration thermique ? Un bureau technique fera une demande de subvention.

M. Jeangros précise que comme ce bâtiment est protégé, une attention particulière doit être apportée à ces rénovations qui sont assez complexes.

Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) demande si les travaux effectués sur ce projet sont adjugés aux artisans de Haute-Sorne ?

La réponse est oui et en élargissement avec des entreprises de la région.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, Mme Céline Grellier propose de passer au vote.

Le message est accepté par 31 voix et une abstention.

9. Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 100'000.- pour l'acquisition de 4 chariots informatiques mobiles à 20 ordinateurs portables pour équiper les sites de l'École primaire de Haute-Sorne (message n°165 du 15 mars 2021).

L'entrée en matière n'est pas combattue et personne ne doit sortir pour la facilité des débats.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. Pascal Crétin, Conseiller communal.

M. Pascal Crétin, Conseiller communal souligne que l'éducation aux médias et aux technologies font partie du Plan d'Etude Romand (PER) de manière transversale et dans le domaine de la Formation Générale. Le concept retenu consiste à équiper quatre sites de l'école primaire de Haute-Sorne à savoir : Bassecourt, collège 1 et 11, Courfaivre EP, Glovelier EP de chariots mobiles, verrouillables équipés chacun de 20 ordinateurs.

Le dicastère des écoles et affaires sociales ainsi que la commission des finances ont préavisé favorablement le message.

Mme Haenni, vice-directrice des écoles primaires de Haute-Sorne, se tient à disposition pour répondre aux questions.

M. Alain Girardin (HSA) souhaite connaître la durée de l'amortissement établi.

Il lui est répondu qu'elle est de 5 ans. Il y a effectivement une petite erreur dans le message.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) s'étonne du prix : CHF 1'000.- l'ordinateur ?

En réalité, le prix unitaire s'élève à CHF 720.-. A cela s'ajoute les logiciels etc. Les ordinateurs seront livrés prêts à l'emploi.

Mme Haenni précise que l'école a équipé chaque enseignant de Haute-Sorne d'un ordinateur. Ces licences seront étendues aux postes des élèves.

M. Lando Michel (UDC) aimerait savoir si le fournisseur du matériel est local ?

Le fournisseur du matériel et prestations de configuration et d'installation est la société Delémontaine Glanzmann SA. Elle s'occupe depuis de très longues années de l'informatique des écoles aussi bien secondaires que primaires de toute la région. Ses prestations ne peuvent pas être remises en cause puisqu'elle connaît toute l'infrastructure et toute l'historique. Cette entreprise donne entière satisfaction. De plus, les prix horaires qu'elle pratique sont ceux du marché. Pour le matériel, les prix sont au même

niveau que les prix spéciaux dont la Commune d'Haute-Sorne bénéficie en s'approvisionnant directement chez le fabriquant.

Il n'y a pas d'intervention des groupes.

Suite au vote, le message est accepté par 32 voix.

10. Réponse à la QE n°57 déposée par le groupe PS-Verts et intitulée « Berce du Caucase et revitalisation des forêts et pâturages boisés ».

M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal est excusé pour raison médicale.

Mme Catherine Wolfer est partiellement satisfaite.

11. Constitution d'une commission spéciale découlant du postulat n°11 et intitulé « Complexe sportif, un lieu fédérateur pour la population de Haute-Sorne ».

Mme Céline Grellier explique que dans un premier temps, que personne ne sera nommé pour cette commission. La forme sera à définir ainsi que le cahier des charges. Le but est de mettre sur pied une table ronde pour toutes les sociétés intéressées à un projet de complexe sportif de Haute-Sorne. Ensuite, un rapport sera rendu sur ces échanges et le fruit de cette consultation ainsi que sur l'utilité de monter un projet.

Une fois le rapport remis, le Conseil général choisira entre clore la motion par manque d'intérêt et créer une autre commission qui sera mandatée pour élaborer un projet.

Il est important de distinguer les étapes liées à ce postulat car les profils des membres ne sont pas les mêmes pour les 2 étapes. Mme Céline Grellier propose de voter les trois propositions les unes après l'autre.

1^{ère} proposition :

5 membres pour la commission (un par groupe) :

Au vote, la proposition est acceptée par 27 voix favorables et trois personnes sans position.

Il est demandé d'introduire le mot « culturel » dans le texte :

C'est accepté par 21 voix et 9 sans avis.

2^{ème} proposition :

Mise sur pied d'une table ronde pour toutes les sociétés intéressées à un projet de complexe sportif et culturel de Haute-Sorne et rendre un rapport de ces échanges et le fruit de cette consultation sur l'utilité de monter un projet :

Au vote, la proposition est acceptée par 23 voix et 7 sans avis.

3^{ème} proposition :

Une fois le rapport remis, le Conseil général choisira entre clore la motion par manque d'intérêt et créer une autre commission qui sera mandatée pour élaborer un projet.

Il est relevé que la question financière n'est pas précisée dans ce postulat.

M. Blaise Schüll (PCSI+RC) précise que cette proposition est une prise de température afin d'avoir un avis général et seulement après aller plus loin. Le coût viendrait dans une deuxième phase.

Le but est d'avoir deux commissions distinctes :

Suite au vote, la 3^{ème} proposition est acceptée par 18 voix et 11 sans prise de position.

Dans un premier temps, il y aurait lieu de former une commission composée d'un membre par groupe.

Par la suite, la première tâche de ladite commission sera de préparer, puis de mettre sur pied une table ronde pour toutes les sociétés intéressées à ce projet de complexe sportif de Haute-Sorne.

Ce n'est qu'au vu des réponses et de l'intérêt porté audit projet, qu'une décision pourra être prise pour la suite à donner

Dans le but de cerner les besoins et souhaits concrets des sociétés de Haute-Sorne, respectivement de leur confirmer une écoute active de la part de la Commune, une table ronde entre toutes les parties potentiellement intéressées sera organisée afin d'ouvrir la discussion.

11 Nomination d'un membre à la commission de dicastère des écoles, formation et affaires sociales.

Yoan Schaffter du groupe UDC présente Madame Sandra Juillerat de Courfayvire, mère au foyer et maman de quatre enfants.

La nomination de Mme Juillerat au dicastère des écoles, formation et affaires sociales est acceptée

Une motion a été déposée par le groupe UDC Haute-Sorne et intitulée « Présence obligatoire des personnes naturalisées lors de la séance du Conseil général statuant sur leur demande de naturalisation »

Une résolution interpartis intitulée « Service à domicile de La Poste : pour le maintien du service actuel » a été déposée. Elle a récolté les huit signatures nécessaires à sa validation.

Mme Agnès Veya (PS+Vert) vient présenter la résolution interpartis

M. Alain Girardin du groupe HSA informe qu'après avoir vu et consulté des utilisateurs concernés, ce concept est tout à fait agréable et accessible pour les clients, même âgés, qui l'utilisent comme un simple stylo pour commander ce dont ils ont besoin et pour le jour voulu. - Il n'est pas correct de dire qu'ils ont besoin d'internet, ni de wifi ou d'un portable pour cette prestation. Les personnes âgées peuvent aussi utiliser ce système sans aucune connexion internet et de manière très simple.

Question environnementale : ce système diminue les trajets inutiles chez des clients éloignés d'un village qui ne souhaitent pas de prestations du facteur chaque jour, mais uniquement quand ils ont une commande à donner au facteur (timbres, paiements, retrait d'argent ou colis). C'est donc un argument pour encourager la réduction de CO2 pour notre environnement.

Enfin, HSA soutiendrait davantage une résolution qui demande de freiner les fermetures des bureaux de poste de nos villages, comme on l'avait fait à travers une pétition citoyenne en 2018, plutôt que s'opposer à une amélioration et du service à domicile déjà en place dans toute la suisse, satisfaisante et finalement très accessible pour nos aînés.

Au vote, ladite résolution est acceptée par 24 voix et refusée par 5 personnes et une sans avis.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Céline Grellier remercie les membres du Conseil général, le Conseil communal ainsi que les divers intervenants-es pour leur participation et leur engagement durant cette séance. Elle remercie également Mme Bailat pour la prise du procès-verbal.

Mme Céline Grellier lève la séance à 21h55.

Bassecourt, le 15 mars 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La vice-Chancelière ad-intérim

Céline Grellier

Michèle Bailat